

De la *Patrie* : " La victoire de M. Laurier est d'autant plus belle qu'elle s'est faite en face d'une opposition systématique des Evêques et du Clergé de la province de Québec. Les exceptions ont été tellement rares qu'elles ne servent qu'à prouver la règle générale.

" Dans le Canada Français c'est le Clergé qui a vaincu et qui doit commencer à sentir, sinon à *comprendre*, qu'on était las de sa domination tyrannique et vexatoire."

Du *Globe* : " Les évêques catholiques n'ont pas droit à des faveurs des chefs libéraux. Le parti libéral ne leur doit rien. Notre victoire a été gagnée malgré leur opposition active et violente. Ils ont tout mis en œuvre pour obtenir que le régime du gaspillage et du boodlage continue. Ils n'ont contribué en rien à notre triomphe. Qu'il soit donc bien compris qu'ils ne doivent pas espérer recevoir de nous quelque chose sous de faux prétextes."

Consultation

Est-ce qu'un catholique peut donner de la viande, les jours d'abstinence, à ses domestiques protestants ?

Peut-il les faire travailler les jours de fête d'obligation (fêtes que les protestants ne connaissent pas) ?

Certains de mes confrères répondent affirmativement aux deux questions qui, implicitement, n'en font qu'une.

Pour moi, je réponds négativement, parce que les protestants sont sujets de l'Eglise, bien qu'ils ne lui obéissent pas.

R. Nous répondons aux doutes de notre honorable consultant que nous trouvons probable l'opinion de ses contradicteurs, et qu'en conséquence, il ne peut leur imposer la sienne (1).

Conseils pratiques

Si vous consentez en faveur de quelqu'un un billet négociable, faites-le de préférence payable à la Banque la plus rapprochée de l'endroit où vous résidez ; ne payez que lorsqu'elle vous donne avis de l'échéance, et dans tous les cas, ne payez

(1) N. Revue théologique.